



# PROJET ÉDUCATIF COMMUNAL

Au cours de sa séance du 15 février 2022, le Conseil Municipal d'Arc en Barrois a validé le Projet Éducatif Communal tel qu'énoncé ci-dessous.

Depuis la signature du premier PEC, et afin d'harmoniser au mieux le dispositif et de créer une cohérence des différents services proposés par les acteurs éducatifs, nous avons opté de prendre en charge l'organisation des activités périscolaires ainsi que celles du mercredi après-midi. Suite à la cessation d'activité du Foyer Rural, la Commune d'Arc en Barrois prend en charge l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs à compter du 1er janvier 2022.

Depuis plus de 25 ans, la Commune s'est fortement investie dans tous les programmes d'accompagnement du temps de l'enfant concrétisant ainsi ses objectifs en matière de politique jeunesse.

Ce projet est conçu dans l'intérêt de l'enfant, dans un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

En assurant, notamment en fin d'après-midi, l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, le dispositif facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent. Avec la présence de l'école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEC est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans les territoires. C'est un point particulièrement important dans le milieu rural confronté à un manque de locaux, d'équipements ou d'animateurs qualifiés. Nous avons ainsi pu trouver des solutions de coopération entre communes.

**Axes privilégiés :**

- Volonté de fédérer les différents acteurs du territoire,
- Volonté de favoriser l'accès aux loisirs pour tous,
- Cohérence permettant une plus-value qualitative sur l'offre éducative,
- Volonté de diversifier les actions proposées,
- Respect des normes légales en vigueur (locaux et équipe d'encadrement) en vue d'une sécurisation optimum des actions.

**Objectifs en direction des enfants et des jeunes :**

- Développement physique et intellectuel,
- Découverte, acquisition et développement des capacités personnelles,
- Connaissance de soi et positionnement entre possibilités et limites,
- Développement sociologique,
- Développer le vivre ensemble, la sociabilisation,
- Acquérir et développer des réflexes de coopération (projet de groupe),
- Accroître l'autonomie, la responsabilisation,

Validé le 15/02/2022

Philippe FREQUELIN

Maire d'Arc en Barrois

